

FOCUS du mois

Maladie du chancre citrique

Le chancre citrique a concerné trois communes depuis sa première détection en 2014. Tous les foyers de Saint-Pierre et du Morne-Rouge ont été détruits. Les foyers du Lorrain sont en cours d'éradication.

(Réseau de surveillance PANDOeR DAAF-SALIM)



MÉTÉO

(SOURCE : MÉTÉO FRANCE)



Le mois de mars a été très pluvieux. Les températures ne diminuent pas pour autant (22,8°C de moyenne pour les minimales). La durée d'ensoleillement reste normale. Les alizés sont plus soutenus que de coutume.

Note sur les abeilles 2

Parcelles suivies sur la période,
Ananas 2

Agrumes, igname, laitue, bananes 3

Piments, giraumon, tomate, buis de chine 4



Collaborateurs : Agriculteurs-Observateurs, CIRAD, SICA-TG, CTCS, SCA Ananas Martinique, FREDON, DAAF Martinique / SALIM, CTM/SEA, Caraïbes Melonniers, AVJT.

Rédacteurs : Mme Vaïola OSNE (FREDON), Mme GIRAUD Audrey et Mme Véromanitra RAKOTOBÉ (DAAF/SALIM).

Relecture : Mme Vaïola OSNE (FREDON), M. Philippe RYCKEWAERT (CIRAD), Mme ETIENNE Mylène (CA), Mme RAKOTOBÉ (DAAF/SALIM), M. HATEAU Bertrand (DAAF-SALIM).

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO.

SOMMAIRE



Ce bulletin est basé sur des observations ponctuelles qui donnent une tendance de la situation sanitaire régionale.

La Chambre d'Agriculture de la Martinique se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises et invite les agriculteurs à réaliser leurs propres observations.

NOTE SUR LES ABEILLES



Les abeilles butinent, protégeons les !



Il est interdit de traiter en présence des abeilles, même si le produit comporte la mention « abeilles ». Les traitements insecticides et ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytopharmaceutiques effectués que si nécessaire.

Veillez à informer le voisinage de la présence de ruches.

Vos haies et bordures enherbées sont des refuges et des ressources alimentaires pour nos reines et nos soldats.

PARCELLES SUIVIES SUR LA PÉRIODE

Cultures suivies au sein du réseau d'épidémiosurveillance :

Grandes cultures :

- Ananas
- Canne à sucre
- Banane export

Cultures fruitières :

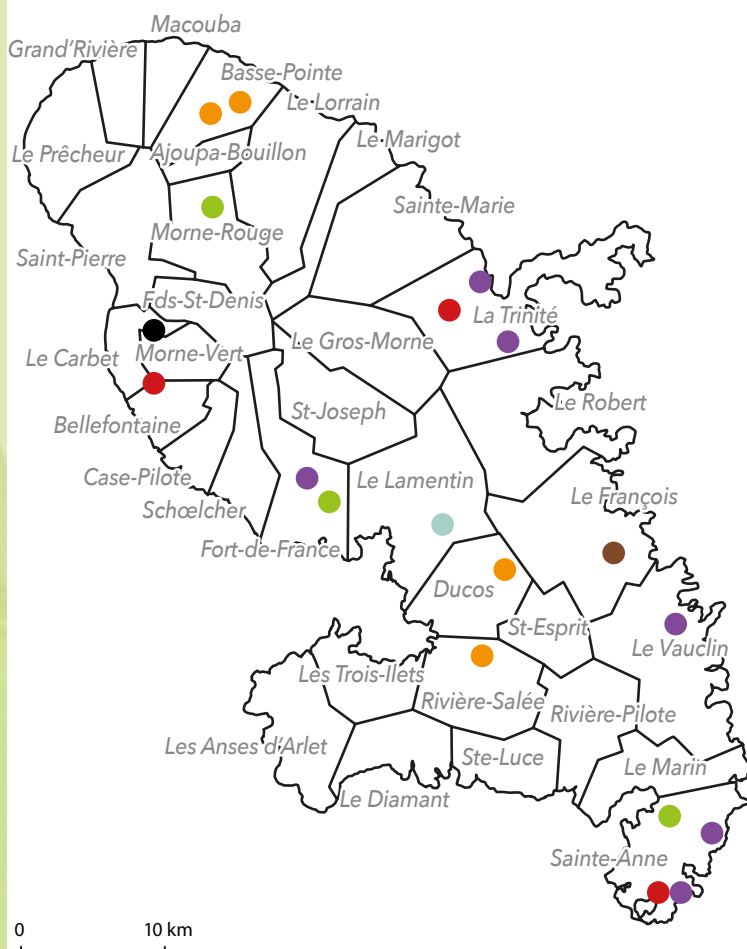
- Agrumes
- Goyave

Cultures vivrières :

- Banane plantain
- Igname

Cultures maraîchères :

- Laitue
- Piment/Poivron
- Tomate
- Melon
- Giraumon



Ananas :

Sites et parcelles : 2 parcelles suivies sur deux exploitations à Basse-Pointe.

Méthode : Observations des plants d'ananas.

Fréquence : 1 observation sur la période.

Stade phénologique et variété : parcelle 1 (MD2) : fructification, parcelle 2 (ananas bouteille) : montée-floraison (2mois avant récolte).

En avril, les deux parcelles observées présentent des symptômes de la maladie du Wilt. Certains plants desséchés ont une coloration rouge/rose. Sur les 2 parcelles, des cochenilles (*Dysmicoccus brevipes*) sont également présentes à la base des plants.

Symptôme de la maladie du Wilt, Chambre d'Agriculture



Agrumes :

- 🍃 **Sites et parcelles :** 6 parcelles suivies. En avril seul le site du Carbet planté en agrume a été observé.
- 🍃 **Méthode :** Observation sur plants.
- 🍃 **Fréquence :** 2 observations par site sur la période.
- 🍃 **Stade phénologique :** 1^{ère} visite : floraison à maturation, 2^{ème} visite grossissement à maturation.

On observe en avril, de faibles dégâts de papillons piqueurs (20%) qui n'ont qu'une faible incidence économique.



Anthracnose sur feuille d'igname, FREDON

Igname :

- 🍃 **Sites et parcelles :** 1 parcelle au François. Les plants sont en cours de préparation pour plantation.
- 🍃 **Méthode :** Observation du pourcentage de surface foliaire attaquée.
- 🍃 **Fréquence :** 2 observations sur la période.
- 🍃 **Maladie suivie :** Anthracnose
- 🍃 **Rappel :** Les conditions d'humidité (95-100%) et de températures élevées (25-30°C) sont particulièrement favorables au développement de l'anthracnose. La surveillance des parcelles permet donc d'intervenir sur les premiers foyers et de protéger la récolte.

Laitue :



- 🍃 **Sites et parcelles :** 5 parcelles. En avril 4 ont été observées.
- 🍃 **Méthode :** Observation de la plante.
- 🍃 **Fréquence :** 2 observations par site sur la période.
- 🍃 **Traitements :** les parcelles du Morne-Rouge et du Marin ont été traitées.
- 🍃 **Stade phénologique :** développement des feuilles (12 à 14 jours).

On observe la présence de cercosporiose sur 80% des plants uniquement au Morne-Rouge sur feuille de Chêne verte.

Pour les dégâts de mineuses, il y en a à Fort-de-France sur Batavia Iceberg, également au Marin, particulièrement les mineuses en plaque sur parcelle plantée en Batavia (88% en fin mars, 56% le 18 avril).

Sur la parcelle du Marin, les attaques de mineuses semblent variées selon la variété : il semblerait que la feuille de chêne rouge soit moins attractive. Ces observations doivent être suivies sur une plus longue période pour en tirer les conclusions nécessaires.

Il est à noter qu'aucune des attaques n'a d'incidence sur le rendement de la production, car seules les feuilles basses sont touchées.

Bananes :



Piège à charançons, Chambre d'agriculture

- 🍃 **Sites et parcelles :** 4 parcelles suivies. En avril les parcelles de Rivière-Salée et Ducos ont été observées.
- 🍃 **Méthode :** Comptage du nombre de charançons par piège (3 au total par parcelle).
- 🍃 **Fréquence :** 2 relevés sur la période.

Le nombre de charançons capturés reste faible sur les parcelles de Ducos (moins de 3) et de Rivière-Salée (moins de 9).

Piments :



Sites et parcelles : 7 parcelles de piment végétarien et de piment fort.

Méthode : Observation de la plante.

Fréquence : 2 observations par site sur la période.

Stade phénologique : Fructification, maturation, récolte.

Sur piment, que ce soit en maturation ou en récolte, ce sont surtout les **dégâts d'oiseaux** qui posent problème aux agriculteurs. Les pucerons (jusqu'à 87% à Trinité et à Vauclin 1) et les colonies de fourmis qui les accompagnent ainsi que les viroses (100% sur tous les sites sauf au Vauclin (33%)) et l'acariose (53% à Vauclin 2, 7% à Trinité), sont aussi présents parfois dans de fortes proportions mais avec des incidences économiques non pertinentes.

Réseau de surveillance : 1 parcelle au Lamentin.

Méthode : Observations qualitatives.

Fréquence : 1 observation sur la période.

Présence de pyrales (*Diaphana hyalinata*). Les dégâts sur feuilles avoisinent les 10%.

Giraumon :



Diaphana hyalinata, FREDON

Parcelle observée : 1 à Trinité.

Méthode : Observations qualitatives.

Fréquence : 1 observation sur la période.

Variété : Heat Master

Nuisibles observés : Aleurodes, viroses (TYLC, PYMV), pucerons, oiseaux, noctuelles, acariose bronzée.

Présence de symptômes de flétrissement bactérien n'ayant pas d'incidence économique. A l'instar des cultures de piments, les cultures de tomates subissent aussi de très fortes attaques d'oiseaux. Le flétrissement bactérien est lui aussi présent.

Tomate :



Buis de chine : (*Murraya paniculata*)

Observations du réseau PANDOeR de la DAAF-SALIM

Haies : Carbet, Case-Pilote, Sainte-Anne.

Méthode : Observations du nombre de psylles adultes sur flush et du taux de parasitisme des larves par *Tamarixia radiata*.

Sur le site du Carbet le niveau d'infestation par les psylles adultes est de 16,7% en mars et de 41,7% en avril. Le taux de parasitisme est très élevé en mars (jusqu'à 96,6%), tandis qu'en avril aucune larve n'a été trouvée.

A Case-Pilote, la présence de psylles adultes est de 56,7% début mars puis de 6,7% début avril. Le taux de parasitisme en mars, est de 95,7%, en avril pas de parasitisme (moins de 30 larves collectées aux deux dates).

A Sainte-Anne en mars, il y a entre 10% et 13,3% d'attaque de psylles adulte. Sur la période, aucune larve vivante et très peu de psylles adultes ont été trouvés sur la haie, expliquant l'absence de parasitisme.

Informations : Le psylle a été repéré au moins une fois dans toutes les communes de la Martinique depuis sa première détection en 2012, excepté dans les communes d'Ajoupa-Bouillon, Morne-Rouge, Marigot, Sainte-Marie, Gros-Morne, Fonds-Saint-Denis, Schœlcher, Rivière-Salée, Sainte-Luce et les Anses-d'Arlet.

ATTENTION

La présence de psylle ne signifie pas forcément présence de HLB. Tous les psylles ne sont pas vecteurs de la maladie.

Le HLB touche actuellement 15 communes de la Martinique. Plusieurs foyers ont été détruits jusqu'à présent, mais d'autres sont encore en traitement.